



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DE JURY CRPE 2022
ACADEMIE DE LYON**

L'objectif de ce rapport est de fournir aux futurs candidats et aux formateurs qui les accompagneront une aide méthodologique afin de leur permettre de se préparer aux mieux et de faire bien évidemment partie des lauréats des sessions futures.

Les responsables des commissions ont accompagné les temps des différentes épreuves de ce nouveau concours avec engagement et un très grand professionnalisme. Dans ce cadre, pour chaque épreuve, ils proposent dans ce rapport leurs réflexions, analyses et conseils.

Je les remercie donc très sincèrement pour leur participation à la réalisation commune de ce rapport de jury.

Mes remerciements vont aussi aux concepteurs des sujets, aux correcteurs et à l'ensemble des personnels qui ont participé à l'organisation du concours CRPE 2022.

*Dominique Poggioli, IA-DASEN de la Loire
Président du jury, session 2022*

Ce rapport comprend donc :

- un rappel du texte officiel concernant les épreuves du concours, page 1
- le CRPE dans l'académie de Lyon en chiffres, page 5
- Les comptes rendus des responsables des commissions :
 - Epreuves d'admissibilité**
 - « Epreuve écrite disciplinaire de français, page 7
 - « Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques, page 17
 - « Epreuve écrite d'application Histoire, géographie, enseignement moral et civique, page 20
 - « Epreuve écrite d'application Sciences et Technologie, page 24
 - « Epreuve écrite d'application Arts, page 26
 - Epreuves d'admission**
 - « Epreuve de leçon Français -Mathématiques, page 27
 - « Epreuve d'entretien, page 29
 - « Epreuves facultatives LVE, page 34

PARTIE I – LES EPREUVES ET LES ATTENDUS DU CONCOURS

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENH2033191A

JORF n°0025 du 29 janvier 2021

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires.

Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

I. - Epreuves d'admissibilité

I. - 1. Epreuve écrite disciplinaire de français.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 2. Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques.

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

I. - 3. Epreuve écrite d'application.

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

Sciences et technologie :

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat ;

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

II. - Epreuves d'admission

II. - 1. Epreuve de leçon.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

II. - 2. Epreuve d'entretien.

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV.
Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

III. - Epreuve facultative

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère.

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie)

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

PARTIE II LE CRPE DANS L'ACADEMIE DE LYON EN CHIFFRES

| Recrutement | INSCRITS | NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS ECRITS | NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES | NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS ORAUX | NOMBRE DE POSTES | MOYENNE 1ER ADMIS /20 | MOYENNE Dernier ADMIS /20 | MOYENNE GÉNÉRALE /20 |
|----------------------------------|--------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------|------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|
| CRPE Privé 2nd concours interne | 94 | 31 | 12 | 12 | 8 | | | 9,82 |
| CRPE Privé Externe | 576 | 183 | 90 | 90 | 60 | | | 11,64 |
| CRPE Public 2nd concours interne | 212 | 62 | 25 | 25 | 15 | 18,44 | 10,94 | 10,35 |
| CRPE Public 3ème concours | 398 | 129 | 39 | 39 | 25 | 19,28 | 16,42 | 12,89 |
| CRPE Public Externe | 2219 | 760 | 668 | 646 | 470 | 19,67 | 9,31 | 11,51 |
| TOTAL | 3 499 | 1 165 | 834 | 812 | 578 | 11,48 | 7,33 | 11,24 |

| Écrits CRPE | |
|----------------------------------|------------------|
| Recrutement | NOMBRE DE COPIES |
| CRPE Privé 2nd concours interne | 31 |
| CRPE Privé Externe | 183 |
| CRPE Public 2nd concours interne | 62 |
| CRPE Public 3ème concours | 130 |
| CRPE Public Externe | 765 |
| TOTAL | 1 171 |

| Écrits CRPE 2022 | | | |
|----------------------------------|-------------------------|---------------|-------------|
| Recrutement | ÉPREUVE ECRITE FRANÇAIS | | |
| | Note < 10 | Note >= 10 | MOYENNE /20 |
| CRPE Privé 2nd concours interne | 17 | 14 | 9,69 |
| | 54,84% | 45,16% | |
| CRPE Privé Externe | 99 | 85 | 9,57 |
| | 54,10% | 46,45% | |
| CRPE Public 2nd concours interne | 35 | 28 | 9,52 |
| | 56,45% | 45,16% | |
| CRPE Public 3ème concours | 72 | 58 | 9,27 |
| | 55,38% | 44,62% | |
| CRPE Public Externe | 388 | 377 | 9,79 |
| | 50,72% | 49,28% | |
| TOTAL | 611 | 562 | 9,57 |
| | 52,18% | 47,99% | |

| Écrits CRPE | | | |
|----------------------------------|------------------------------|---------------|--------------|
| Recrutement | ÉPREUVE ECRITE MATHÉMATIQUES | | |
| | Note < 10 | Note >= 10 | MOYENNE /20 |
| CRPE Privé 2nd concours interne | 16 | 15 | 8,48 |
| | 51,61% | 48,39% | |
| CRPE Privé Externe | 77 | 106 | 10,8 |
| | 42,08% | 57,92% | |
| CRPE Public 2nd concours interne | 30 | 32 | 10,04 |
| | 48,39% | 51,61% | |
| CRPE Public 3ème concours | 56 | 74 | 10,93 |
| | 43,08% | 56,92% | |
| CRPE Public Externe | 273 | 487 | 11,41 |
| | 35,69% | 63,66% | |
| TOTAL | 452 | 714 | 10,33 |
| | 38,60% | 60,97% | |

| Écrits CRPE | | | | |
|----------------------------------|----------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Recrutement | ÉPREUVE ECRITE APPLICATION | | | |
| | SCIENCES | HIST/GÉO | ARTS | MOYENNE ÉPREUVE /20 |
| | MOYENNE /20 | MOYENNE /20 | MOYENNE /20 | |
| CRPE Privé 2nd concours interne | 10,73 | 10,08 | 11,79 | 10,72 |
| CRPE Privé Externe | 11,07 | 11,53 | 11,68 | 11,43 |
| CRPE Public 2nd concours interne | 11,47 | 11,05 | 13,08 | 11,65 |
| CRPE Public 3ème concours | 10,92 | 11,7 | 10,39 | 11,07 |
| CRPE Public Externe | 11,53 | 11,2 | 12,53 | 11,63 |
| TOTAL | 11,14 | 11,11 | 11,89 | 11,30 |

| Oraux - CRPE 2022 | | | | |
|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Recrutement | NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS ORAUX | MOYENNE ORAL 1 LEÇON /20 | MOYENNE ORAL 2 ENTRETIEN /20 | MOYENNE ORAL FAC LANGUES /20 |
| CRPE Privé 2nd concours interne | 12 | 10,04 | 9,67 | 6,5 |
| CRPE Privé Externe | 90 | 12,22 | 12,03 | 12,88 |
| CRPE Public 2nd concours interne | 25 | 10,04 | 10,88 | 13,08 |
| CRPE Public 3ème concours | 39 | 14,21 | 13,97 | 13,93 |
| CRPE Public Externe | 646 | 11,92 | 11,55 | 13,75 |
| TOTAL | 812 | 11,69 | 11,62 | 12,03 |

PARTIE III - LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSION

Epreuve écrite disciplinaire de français.

Notée sur 20. Durée de trois heures ; Coefficient 1.

Responsables de la commission :

Michel FIGUET, IA-IPR

Patricia BOURGEON, IEN

Notons tout d'abord que l'on attend des candidats qu'ils soient capables de percevoir l'implicite des questions qui leur sont posées afin d'y répondre le plus complètement possible. Même si dans leur pratique les enseignants sont vivement encouragés à adopter une démarche totalement explicite, il n'en va pas de même pour les travaux universitaires auxquels les candidats ont été formés et dont le concours de recrutement est un des aboutissements possibles.

Le texte proposé aux candidats ne posaient pas de problème spécifique, il s'agissait d'un texte de V. HUGO, extrait de *L'Art d'être grand-père*. Cet auteur est suffisamment connu pour ne pas surprendre.

La nouvelle mouture du concours semble clairement s'orienter vers des textes supports issus de la littérature patrimoniale avec laquelle les futurs candidats pourront se familiariser en consultant, par exemple, les œuvres au programme des classes de Premières, celles du programme des cycles 3 et 4 « Pour une culture littéraire et artistique » (<https://eduscol.education.fr/2080/francais-cycle-4-pour-une-culture-litteraire-et-artistique>) ou, *a minima*, les listes de références pour la lecture à l'école en cycle 3 et cycle 4 (en particulier les œuvres patrimoniales et classiques repérées par les lettres P et C dans la liste). Les listes de références sont disponibles sur Éduscol (<https://eduscol.education.fr/114/lectures-l-ecole-des-listes-de-reference>).

Première partie : Étude de la langue

Les questions de grammaire lors de cette session ne présentaient pas de difficultés spécifiques et tout candidat ayant préparé sérieusement cette épreuve pouvait y répondre.

Cependant, comme souvent en grammaire, les correcteurs ont regretté un manque de rigueur avéré qui a conduit certains à fournir des réponses incomplètes ce qui ne saurait rapporter quelque point que ce soit. Aucun exercice de cette série n'était surprenant tant le format des questions reprenait celui des sessions antérieures.

Le premier exercice demandait aux candidats de justifier, grammaticalement, les terminaisons de termes identifiés (« jugez », « insensées », « rêver », « monte »). En soi, l'exercice ne posait pas de difficulté, mais les candidats ont perdu de précieux points parce que les réponses n'étaient pas complètes ou partiellement hors-sujet : l'exercice portait sur les terminaisons, pas sur l'emploi des formes soulignées.

Les seules justifications possibles et admises étaient celle d'ordre grammatical, les moyens mnémotechniques, s'ils sont efficaces en classe, ne sont pas des règles que de futurs enseignants doivent maîtriser indépendamment des « trucs ». Aussi, l'infinitif présent « rêver » se justifie parce qu'il est complément du verbe « pouvoir » (« à quoi peuvent-ils donc rêver ? ») et non pas parce qu'on peut le remplacer par l'infinitif d'un verbe des deuxième ou troisième groupes, ou par le fait que « quand deux verbes se suivent le second est à l'infinitif ».

Voici la façon dont on pouvait analyser les autres formes :

- « Jugez » est conjugué à l'impératif présent, à la deuxième personne du pluriel (ou à la troisième personne)¹. Il était impossible de dire qu'il s'agit de la cinquième personne, l'impératif n'en ayant que trois.
- « Insensées » est un adjectif placé en position d'épithète et qui s'accorde donc en genre (féminin, -e-) et en nombre (pluriel, -s) avec le nom auquel il se rapporte « les choses ». Il était impossible de dire qu'« insensé » est un participe passé employé comme adjectif, puisqu'il n'existe pas de verbe *insenser*.
- « Rêver » est un infinitif présent complément du verbe « pouvoir ».
- « Monte » est un verbe au présent de l'indicatif qui s'accorde avec le sujet inversé, « une humble flamme ».

Le deuxième exercice portait sur l'identification de la fonction grammaticale et des référents de pronoms.

Nous avons regretté que de nombreux candidats ne parviennent pas à établir la différence entre des pronoms (« cela », « je », « que ») et des déterminants (« mes », « l' », « les »). Cette distinction est pourtant prépondérante dans la syntaxe française. En effet, les déterminants (articles, déterminants démonstratifs, possessifs, indéfinis, interrogatifs, exclamatifs, relatifs, numéraux cardinaux) sont toujours associés à des noms communs auxquels ils apportent une précision quantitative ou qualitative.

Les pronoms, comme l'indique leur nom, servent à remplacer un nom ou un GN (*pro* signifie, dans ce cas, « à la place de » en latin). La difficulté peut résider dans le fait que l'extension sémantique des pronoms recouvre celle des déterminants (pronoms démonstratifs, possessifs, indéfinis, interrogatifs et relatifs). Toutefois l'analyse du contexte doit présider lors de l'étude : regarder si le mot à analyser précise le sens d'un nom pour vérifier l'hypothèse qu'il s'agit bien d'un déterminant ou essayer de remplacer le mot par un GN pour vérifier l'hypothèse d'un pronom.

Ces activités (remplacement, permutations) sont celles que les professeurs des écoles accomplissent au quotidien dans l'apprentissage des outils de la langue avec les élèves. Lorsque l'on donne la fonction d'un terme, il faut toujours indiquer ce par rapport à quoi se définit cette fonction (sujet du verbe x, COD du verbe y, complément du nom z...), sans quoi la réponse est nulle. En ce qui concerne l'analyse du pronom relatif, il s'agit bien de l'analyser en tant que tel, au sein de la relative et non pas d'analyser la proposition subordonnée relative elle-même.

Voici la façon dont on pouvait analyser les formes attendues :

| Occurrences | Fonction grammaticale (a) | Référents dans le texte (b) |
|-------------|-------------------------------|--|
| « cela » | Sujet du verbe « disperser » | Le dialogue des enfants (v. 11) |
| « je » | Sujet du verbe « distinguer » | Le narrateur/L'auteur/Victor HUGO |
| « que » | COD du verbe « faire » | « l'ombre » (qui est l'antécédent du pronom) |

Rappelons que les réponses tabulaires sont parfaitement admises pour les exercices « techniques » du CRPE, en particulier ceux de grammaire.

¹ Pour le référencement des personnes de la conjugaison, les candidats ont le choix entre deux nomenclatures : « 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} personne du singulier, 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} personne du pluriel » ou « P1, P2, P3, P4, P5, P6 ».

Le troisième exercice permettait aux candidats de montrer leur maîtrise de la notion de proposition et les différentes façons dont elles peuvent s'organiser dans la phrase (juxtaposition, coordination, subordination).

Là encore pas de difficulté spécifique pour qui sait définir précisément une proposition en tant que « groupe de mots centrés autour d'un verbe conjugué » (exceptionnellement d'un participe). Dans le cas de propositions subordonnées on attend que l'analyse aille au-delà de la simple caractérisation de « proposition subordonnée » et que soit indiqué le type de subordonnée, sans pour autant attendre sa fonction. Le lien doit être précisé pour chaque couple de proposition.

Voici l'analyse des vers qui étaient proposés :

- « Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons ; / Ils s'entendent entre'eux, se donnent leurs raisons ».
 - o Il y a trois verbes conjugués (« ouvre », « s'entendent », « se donnent »), donc trois propositions (P) :
 - P1 « Leur dialogue obscur m'ouvre des horizons »
 - P2 : « Ils s'entendent entre'eux »
 - P3 : « se donnent leurs raisons »
 - o Le lien entre les propositions :
 - P1-P2 : propositions indépendantes juxtaposées par le point-virgule
 - P2-P3 : propositions indépendantes juxtaposées par la virgule
- « Je les regarde, et puis je les écoute, et puis / Je suis bon, et mon cœur s'apaise en leur présence »
 - o Il y a quatre verbes conjugués (« regarde », « écoute », « suis », « s'apaise »), donc quatre propositions :
 - P1 : « Je les regarde »
 - P2 : « et puis je les écoute »
 - P3 : « et puis je suis bon »
 - P4 : « et mon cœur s'apaise en leur présence »
 - o Le lien entre les propositions :
 - P1-P2 : propositions coordonnées par la conjonction « et »
 - P2-P3 : propositions coordonnées par la conjonction « et »
 - P3-P4 : propositions coordonnées par la conjonction « et »
- « Je contemple, en nos temps souvent noirs et terni, /Ce point du jour qui sort des berceaux et des nids »
 - o Il y a deux verbes conjugués, donc deux propositions
 - P1 : « Je contemple ce point du jour »
 - P2 : « qui sort des berceaux et des nids »
 - o P1 est la proposition principale et P2 est une proposition subordonnée relative introduite par le pronom relatif « qui » complétant l'antécédent « point du jour »

Dans **le quatrième exercice** on attendait des candidats qu'ils analysent des formes verbales. Si la consigne ne dit pas expressément le contraire, il faut veiller, pour cette activité, à donner rigoureusement l'ensemble des éléments attendus : mode, temps, personne. Ici l'identification de la personne n'était pas demandée.

La question de la voix ne s'est pas posée cette année, mais, le cas échéant, on attend des candidats qu'ils fassent la distinction entre les temps de la voix active (temps simples et composés), ceux de la voix pronominale (temps simples et composés) et ceux de la voix passive (temps composés et surcomposés).

Rappelons, parce que l'erreur a été commise, que le français compte trois temps personnels (indicatif, subjonctif et impératif), que les conditionnels, présent et passé, doivent être considérés comme des temps de l'indicatif à part entière. De même, il est fréquent (c'était une

fois de plus le cas cette année) que l'on demande aux candidats de préciser la valeur des temps (on peut aussi trouver la notion d'« aspect temporel »).

Outre les valeurs bien connues du présent il faut veiller à maîtriser les notions de valeurs temporelles et modales de certains temps, comme l'imparfait ou le conditionnel présent dans les phrases exprimant l'hypothèse, c'était le cas cette année.

Voici comment l'on devait analyser les formes proposées :

| Occurrences | Analyse | Valeur |
|------------------|--|---|
| « fus » | Mode : indicatif Temps : passé-simple | Valeur bornée, limitée, de premier plan <i>L'expression « action courte » est trop vague pour être admise</i> |
| « ai... connu » | Mode : indicatif Temps : passé composé | Action achevée, accomplie |
| « envahit » | Mode : indicatif Temps : passé simple | Description, vérité générale (surtout « envahit ») |
| « monte » | Mode : indicatif Temps : présent | <i>La notion d'« énonciation » seule est elle aussi trop vague</i> |
| « chantaient » | Mode : indicatif Temps : imparfait | Emploi modal dans un système hypothétique |
| « bégaieraient » | Mode : indicatif Temps : conditionnel présent | Emploi modal dans un système hypothétique |

Le cinquième exercice permettait de vérifier plusieurs connaissances et compétences des candidats :

- Identifier la valeur sémantique des deux participes présents
- Partant, transformer ces participes en une subordonnée de sens équivalent, il fallait donc être capable de déterminer s'il était plus pertinent d'employer une subordonnée relative ou une subordonnée conjonctive.

Le premier participe présent est employé à sa forme d'adjectif verbal, comme en témoigne l'accord au pluriel. Cet adjectif est en position d'adjectif épithète au nom « enfants » et peut donc être remplacé par une subordonnée dont la fonction serait aussi épithète, c'est-à-dire une proposition subordonnée relative : « qui chancellent ».

Le second participe présent est employé à sa forme de gérondif (sans préposition, ce qui est tout à fait possible dans la langue classique, même si rare dans l'usage moderne), il a, à ce titre, une fonction circonstancielle de cause et peut donc être remplacé par une subordonnée circonstancielle de même valeur : « parce qu'elle a ».

Enfin, **le sixième exercice** permettait de s'assurer de la maîtrise fine de la ponctuation française ainsi que l'aptitude des candidats à dépasser la parataxe et à en expliciter syntaxiquement le sens.

Dans le cas présent, le double point permettait d'introduire une interrogation directe (les guillemets sont dispensables dans l'usage littéraire, pas dans l'usage scolaire). L'interrogation directe est identifiable grâce à ses trois caractéristiques systématiques : la présence d'un terme interrogatif en ouverture de la question, l'inversion du sujet et la présence du point d'interrogation. C'est précisément sur ces trois points de syntaxe que porte la seconde partie

de la question puisqu'il fallait, en supprimant le double point, développer une interrogative indirecte qui se caractérise par la présence d'un verbe de demande avant le terme interrogatif, l'absence d'inversion du sujet (puisque'il s'agit alors d'une phrase déclarative) et la présence d'un point simple en fin d'énoncé (pour la même raison que précédemment). La réponse attendue était donc la suivante : « je me demande à quoi ils peuvent rêver. »

L'exercice posait toutefois une difficulté : l'analyse du temps de « dis » avant le double point. Morphologiquement, il peut être analysé comme un présent ou comme un passé-simple. Cette analyse était d'une grande importance puisque de là découlait le temps de la proposition subordonnée, soumise à concordance (présent ou imparfait). La réponse devait être trouvée dans le contexte immédiat de l'extrait à transformer : l'ensemble de la strophe est conduit au présent (« je vais », « je distingue », « Georges songe », « Jeanne pense », « leurs yeux s'ouvrent »). Il était donc logique d'analyser « dit » comme un présent et d'appliquer la concordance des temps au présent.

Deuxième partie : lexicque et compréhension lexicale

Les trois questions posées dans cette partie devaient permettre aux candidats de montrer qu'ils sont pleinement capables d'expliquer le sens de termes variés, tant au regard de leur formation (question 1) qu'en synchronie (à un instant donné et dans un contexte donné – question 2) qu'en diachronie (le mot pris dans son histoire – question 3).

Il apparaît que les explications de vocabulaire hors contexte sont correctes voire très bonnes, mais que les explications plus fines, en contexte, sont plus défailtantes. Le développement du vocabulaire personnel des candidats, futurs professeurs des écoles, passe par la fréquentation assidue de la littérature, sous quelque forme que ce soit ; un manque de vocabulaire se traduira, en classe, par un propos mal maîtrisé, voire, pire, une incapacité à répondre d'instinct à des demandes légitimes d'explications de la part des élèves.

La **première question** permettait aux candidats de montrer qu'ils maîtrisent les principes de formation lexicale (par composition ou, en l'occurrence, par dérivation). Dans le cas d'un terme formé par dérivation, il est attendu que les candidats identifient le plus précisément possible le radical du terme ainsi que ses affixes (préfixes et suffixes) et qu'ils soient capables d'expliquer le sens de chacune de ces parties ainsi délimitées.

Ici, il était demandé d'analyser la formation de l'adjectif « insensées ». Il s'agit d'un terme formé par dérivation du radical « sens », le « sens » étant « la faculté de raisonner ou de juger ». À ce radical sont adjoints le préfixe privatif « in » et le suffixe « -ées » qui place le terme dans la catégorie des adjectifs (on peut parler de « suffixe adjectival ») avec accord au féminin (-e-) pluriel (-s), accord commandé par le nom « les choses » qui précède.

Même si la chose n'est pas explicitement demandée, il est bon que les candidats, dans la perspective de leur fonction à venir, explicite le sens du terme de façon claire en fin d'analyse : « insensé » est donc dit d'une chose « qui ne s'explique pas », « qui ne fait pas sens ».

Dans la **deuxième question**, il n'était pas demandé d'analyser la formation du terme « chancelants » (certains candidats ont perdu du temps à s'essayer à cette tâche), mais d'expliquer, en contexte le sens de ce terme ; c'est-à-dire qu'il fallait à tout prix, dépasser le sens général du terme pour percevoir le plus finement possible le sens qu'Hugo souhaite lui donner dans ce passage précis.

Il est évident que le sens spécifique que l'auteur lui donne découle du sens général que l'on attend que les candidats connaissent, mais il était impensable de se satisfaire de cette seule explication (*a fortiori* lorsque la réponse est simplement « "chancelants" signifie "qui chancellent" »). Le point essentiel à faire émerger dans la réponse, nécessairement rédigée, était de mettre en évidence la tension, voire l'opposition, qui existe entre « chancelants » et

« appui », chacun, de surcroît, placés à la fin des deux hémistiches de l'alexandrin ce qui leur offre un relief poétique naturel.

Il fallait noter qu'en dépit du manque d'assurance de la posture de ces enfants, ils sont les appuis les plus fermes qui soient pour les adultes, en particulier, les grands-parents, parce que ce sont eux qui seront les dépositaires de leurs enseignements et valeurs ; plus prosaïquement, ce seront aussi les enfants qui s'occuperont de leurs aïeux quand ils seront incapables de le faire eux-mêmes.

Dans un autre poème, Hugo ne fait pas dire autre chose à la grand-mère dont le petit-fils vient d'être tué par les soldats du président Louis-Napoléon Bonaparte :

« Ses maîtres, il allait en classe, étaient contents.
Monsieur, quand il fallait que je fisse une lettre,
C'est lui qui l'écrivait. [...]
Que vais-je devenir à présent toute seule ? [...]
Hélas ! Je n'avais plus de sa mère que lui. »

(« Souvenir de la nuit du 4 », *Les Châtiments*, I, 3, 1853)

La **troisième question** était particulièrement intéressante parce qu'elle demandait aux candidats de questionner l'histoire du mot « enfant ». Ce n'est pas une activité fréquemment effectuée à l'Université (sauf dans les études de Lettres) mais pédagogiquement très fertiles en termes d'acquisition de vocabulaire.

Une remarque toutefois, il n'est pas nécessaire d'être un latiniste aguerri pour parvenir à réfléchir sur le sens des mots, d'autant que l'étymon était, c'est tout à fait légitime, donné dans le sujet. Le libellé de la question donnait, d'une certaine façon, le plan de la réponse : il s'agissait de montrer que, d'une façon en apparence paradoxale, le texte d'Hugo confirmait (première partie) et infirmait (seconde partie) le sens étymologique de « infans », « qui ne parle pas ».

La réponse à ce genre de question doit impérativement être rédigée de façon argumentée et illustrée précisément, à l'aide d'éléments tirés du texte, au moins deux par partie. C'est là l'exercice qui se rapproche le plus de celui d'explication de texte souvent effectué au lycée.

La question pouvait être traitée ainsi :

Georges et Jeanne, du fait de leur âge, deux ans pour l'une et dix mois pour l'autre, sont proprement « infans », ils ne parlent pas, ou du moins babillent dans un langage incompréhensible. Leurs paroles sont « des ébauches » (v. 6), un « dialogue obscur » (v. 11) et « balbutiant » (v. 55).

Toutefois, tout enfants qu'ils sont, ils profèrent des paroles riches de sens et exceptionnelles, comme l'indiquent les rimes « mots » / « marmot » (47-48). La diversité de leur langage est exprimée par le champ lexical du langage : les enfants « jasant » et « parlant » (v. 37), Jeanne « harangue » (v. 47), les astres (qui représentent les enfants) « bégaieraient » (v. 60) et semblent se comprendre puisqu'« ils s'entendent entr'eux » (v. 12). Pour définir la nature de leur langage, Hugo campe une série d'analogies à visée explicative. Ainsi, ces enfants parlent « comme la fleur parle / À la source des bois ; comme leur père Charle, / Enfant, parlait jadis à leur tante Dédé ; / Comme [le poète] parlai[t] de soleil inondé » (v. 37-40). Vers 50 et 51, le poète présente à nouveau une triple analogie, fondée sur des métaphores comme « C'est l'idylle du cygne avec le rouge-gorge ». La nature du langage enfantin est mystérieuse (« Ces mots mystérieux que Jeanne dit à George », v. 49) et d'essence divine. Les évocations de leur langage sont associées au divin.

Ainsi, leurs paroles sont qualifiées d'« essais d'exister (...) divinement gauches » (v. 5). Victor Hugo parvient à résoudre le paradoxe du langage de l'enfance : les jasements et balbutiements révèlent le monde de l'au-delà mais sans l'exprimer par un langage que l'on

pourrait comprendre. « Ces mots mystérieux que Jeanne dit à George, (...) » (v. 49), c'est « le chuchotement, l'ombre ineffable et bénie/ Jasant, balbutiant des bruits de vision » (v. 54-55).

Troisième partie : argumentation

Cet exercice est la réelle nouveauté du concours.

Auparavant, les candidats avaient, pour porter leur réflexion, accès à un corpus de documents. À présent, il n'y a plus qu'un seul document et le reste du corpus qui porte la réflexion repose sur la culture personnelle des candidats (« l'ensemble de vos connaissances et de vos lectures »).

Disons-le d'entrée de jeu, il n'est pas attendu des candidats qu'ils produisent un commentaire du texte support, ce serait un hors-sujet fâcheux. L'intitulé indique précisément qu'il s'agit d'une « réflexion, structurée et argumentée ».

Pour le dire clairement, les candidats sont conduits à fournir :

- Un **travail réflexif** : le jury veut voir une réflexion en mouvement, avec un début, un milieu et une fin, on n'attend pas nécessairement une réflexion aboutie ;
- Un **travail structuré** : les idées doivent être organisées les unes par rapport aux autres selon une logique clairement perceptible ;
- Un **travail argumenté** dont l'objectif est de convaincre les lecteurs ;
- Un **travail documenté** dont la réflexion est soutenue par des exemples littéraires et culturels précis, au premier rang desquels le texte support (il est évidemment possible de s'appuyer sur certains points déjà travaillés, notamment dans la partie de lexique)
- Un travail soutenu par une **expression impeccable** (nous y revenons en dernière partie de ce rapport).

En somme, parce qu'il s'agit d'un concours de recrutement aux fonctions de professeur des écoles, le jury souhaite voir, dès l'épreuve d'admissibilité, si les qualités premières d'un enseignant sont présentes chez les candidats : réflexion dans la conception des cours, structuration de la pensée et donc des séquences et séances d'enseignement, argumentation pour pouvoir justifier ses choix pédagogiques et didactiques, documentation pour rendre le propos aussi clair et pertinent que possible, le tout servi par une maîtrise langagière irréprochable.

Concernant l'organisation de propos et la direction que doit prendre le travail, il n'y a pas de *doxa* chez le jury. Les correcteurs sont prêts à accepter tous types de raisonnements pourvu qu'ils respectent les principes énoncés ci-dessus.

La façon dont le sujet est formulé invite les candidats à opter pour un plan en deux parties dont la première envisagerait la question posée dans le texte support avant de l'envisager de façon plus globale, voire antithétique, dans une seconde partie (« □ après avoir mis en lumière la nature de la relation intergénérationnelle dans ce poème, □ vous vous interrogerez sur les liens que peuvent entretenir les personnes âgées et les enfants »).

Cependant, ce type de plan est quelque peu statique et empêche une réflexion approfondie parce que les blocs restent indépendants les uns des autres. Le sujet le permet toutefois, voire l'encourage.

Il est néanmoins possible, voire plus avantageux, de penser d'autres formes de plans, plus thématiques, dans lesquels les idées du texte et d'autres ressources viendraient se mêlées, se renforcer, s'opposer tout au long de la réflexion, permettant une réflexion plus dynamique. La difficulté de ce type de plan est qu'il demande une très grande rigueur d'expression et d'organisation, rien qui ne devrait effrayer des étudiants de Master 2.

Du point de vue du contenu, l'exercice reste canonique et doit répondre à un certain nombre d'exigences formelles que les futurs candidats doivent prendre en considération dans leur préparation afin qu'elles soient parfaitement intégrées le jour de l'épreuve :

- **L'introduction.** Elle ne comporte qu'un seul et unique paragraphe mais trois temps : 1) une présentation², sommaire et essentielle du texte support, plus détaillée de notions en jeu dans le sujet ; 2) une problématique énoncée sous la forme d'une interrogative directe ou indirecte (attention à la syntaxe) ; 3) l'annonce des titres des grandes parties du plan qui sera développé (on n'annonce jamais les sous-parties).
-
- **Le développement.** Il est constitué de deux ou trois grandes parties, chacune composée d'un minimum deux sous-parties. Une sous-partie correspond à une idée qui elle-même doit comporter un argument et un exemple précis, littéraire ou culturel, explicité.

Concrètement, la sous partie est pilotée par un argument directeur. Celui-ci est étayé par un exemple finement analysé du texte support ou une ou plusieurs références issues des connaissances et lectures personnelles. La référence est suffisamment développée, analysée au regard de l'argument directeur pour permettre l'avancée du propos et compléter la réflexion.

Chaque partie se termine par une courte transition qui fait le bilan de la partie et ouvre sur la suivante. Il est évident que compte-tenu du temps dont disposent les candidats pour cette épreuve, il est difficilement envisageable d'aller au-delà d'un plan en deux parties composées de deux sous-parties. Il est en revanche impossible qu'une partie ne compte qu'une seule sous-partie.

-
- **La conclusion.** Elle aussi ne comporte qu'un seul et unique paragraphe et un ou deux temps : 1) le bilan de la réflexion, c'est-à-dire la réponse précise à la question posée en problématique et la récapitulation des grandes idées du travail ; 2) éventuellement, même si c'est souhaitable, une ouverture d'ordre didactique, culturelle, sociale.
-

Attention cependant, une ouverture n'est pas une simple allusion, elle doit être un minimum développée ce qui permet, généralement de doubler la longueur de la conclusion. Cette ouverture, si elle est pertinente, octroie à son auteur une bonification.

- **Les références** peuvent ne pas ressortir exclusivement à la littérature patrimoniale : les candidats peuvent, sans rougir, faire appel à leurs connaissances de la littérature de jeunesse, à leur expérience de spectateur de théâtre et de cinéma, à leurs connaissances universitaires acquises en premier cycle. Il n'en demeure pas moins que des connaissances en littérature classique sont attendues (cf. supra le propos introducteur pour des indications de listes bibliographiques). Évitez d'employer deux fois le même exemple dans deux sous-parties différentes ou, si vous le faites, veillez à en développer une dimension différente.

Voici quelques indications de relations et liens qu'il était possible d'aborder pour traiter ce sujet, ainsi que des références bibliographiques et cinématographiques exploitables :

- Une relation de tendresse
L'Art d'être grand-père, de Victor HUGO
Les Enfants du marais, film de Jean BECKER, roman de Georges MONTFOREZ
Le Vieil homme et l'enfant, film de Claude BERRI
Verte, de Marie DESPLECHIN

² Cette présentation peut être précédée d'une phrase d'accroche qui a le double avantage, d'une part, de préciser le thème de la réflexion et donc d'amorcer la problématisation et, d'autre part, d'éviter de commencer le travail par les formules terriblement maladroite comme « ce texte » ou « cet extrait ». En revanche, gardez-vous absolument d'accroche sous la forme de truismes absolument faux et invérifiables du style « De tout temps, les hommes ».

- Une relation pédagogique : transmission des connaissances et des savoirs. En fonction des domaines, la transmission est menée par l'ancienne ou la jeune génération.
La Vie devant soi, Romain GARY
Un Gentleman à Moscou, Amor TOWLES
Les Enfants du marais, film de Jean BECKER, roman de Georges MONTFOREZ
- Un lien culturel : lorsque l'histoire familiale s'enracine dans un territoire, en lien avec les particularités de l'histoire et de la culture régionale ou nationale.
La Vie devant soi, Romain GARY
Un Grand-père tombé du ciel, de Yaël HASSAN
L'Été de la sorcière, de Kaho NASHIKI
- Une relation éthique : transmission de valeurs, d'une certaine « sagesse » de la part des personnes âgées.
Les Mots, de Jean-Paul SARTRE
Un Gentleman à Moscou, Amor TOWLES
- La construction d'une histoire familiale : transmission par les personnes âgées d'une expérience, des souvenirs de jeunesse... qui permet de construire une identité personnelle et familiale.
Du Côté de chez Swann, de Marcel PROUST
Les Mots, de Jean-Paul SARTRE
Charlie et la Chocolaterie, de Roald DAHL
Un Grand-père tombé du ciel, de Yaël HASSAN
- Transmission d'objets symboliques ou transmission de biens patrimoniaux / Soutien économique et éducatif apporté à sa descendance.
Le Prisonnier d'Azkaban, de J. K. ROWLING
Les Royaumes du Nord, de Philip PULLMAN
- Un lien social : voir des enfants permet le maintien d'un lien social pour les personnes âgées, c'est un outil de lutte contre l'isolement. Par exemple, des écoles maternelles organisent des sorties dans les maisons de retraite. S'occuper des personnes âgées développe des valeurs d'entraide, de solidarité, de conscience collective auprès des jeunes générations (ex. : colocation personne âgée / étudiant ; lien coupé entre résidents en EPADH et descendants, situation vécue douloureusement pendant la crise du COVID-2019). Ce lien permet de dépasser les préjugés à l'égard des personnes âgées et des jeunes.
L'Art d'être grand-père, de Victor HUGO
Le Vieux grand-père et son petit-fils, des frères GRIMM
La Petite fille de Monsieur Linh, de Philippe CLAUDEL
- Un lien défaillant et insatisfaisant : *a contrario*, le lien peut être inexistant, conflictuel ou malfaisant.
Hänsel et Gretel, des frères GRIMM
La Sorcière de la rue Mouffetard et autres contes de la rue Broca, de Pierre GRIPARI
Tatie Danielle, film d'Etienne CHATILIEZ
Là-haut des Studios DISNEY

Au sujet de l'évaluation de la correction linguistique

Dans cette nouvelle forme du concours, l'évaluation de la correction linguistique se fait uniquement par décompte de points. Le nombre de points retirés à la note obtenue en réponse aux questions (maximum 20) peut s'élever, dans le pire des cas, et exceptionnellement, à cinq points.

Tout en reconnaissant que les candidats qui se présentent au CRPE ne sont pas des spécialistes du français, il n'en demeure pas moins qu'ils seront, après leur recrutement, les premiers à transmettre les rudiments de la langue aux élèves dont ils auront la charge et qu'à ce titre, leur expression et la langue qu'ils emploient doivent être aussi irréprochables que

possible, tant au niveau de la syntaxe, de l'orthographe (grammaticale et lexicale), que de la graphie, puisqu'ils sont amenés à être des modèles pour leurs élèves néo-scripteurs.

Les correcteurs, sont parfaitement à même de distinguer entre une erreur exceptionnelle, due à un moment d'inattention ou à l'émotion lors de l'épreuve, et une erreur, souvent récurrente, marquant une méconnaissance totale ou partielle du fonctionnement de la langue, ce qui est malheureusement fréquemment le cas.

Aussi, le jury académique a décidé d'ôter deux points aux candidats commettant quatre erreurs et plus d'orthographe grammaticale et de syntaxe et deux points aux candidats commettant cinq erreurs et plus d'orthographe lexicale. Un dernier point pouvait être retranché aux copies péniblement lisibles que ce soit du fait de la graphie ou de la présentation.

Il est nécessaire de vérifier à un moment ou à un autre du travail :

- la rectitude des accords (sujet/verbe, noms adjectifs),
- la correction des conjugaisons,
- la correction des emplois des pronoms,
- l'absence de confusion entre les différents homophones (à/a ; ce/se ; son/sont...)
- toute autre erreur que vous savez commettre régulièrement.

Concernant la rédaction des réponses, tout ne doit pas nécessairement être rédigé. Les questions techniques de grammaire et de vocabulaire (II, 1) peuvent conduire les candidats à proposer une réponse tabulaire. En revanche, les questions de réflexion sur le lexique (II, 2 et II, 3), ainsi que la question III appellent des réponses intégralement rédigées (même les titres des parties doivent l'être et être intégrées à la rédaction des paragraphes).

C'est sur ces parties à rédiger intégralement qu'est évaluée la rectitude linguistique (ce n'est pour autant pas un blanc-seing laissé aux candidats pour négliger l'orthographe par ailleurs).

En ce qui concerne la présentation, on attend un guidage du lecteur soigneusement assuré, c'est-à-dire que le correcteur-lecteur doit, à tout moment, pouvoir se repérer, graphiquement et logiquement, dans votre travail. Certains candidats emploient de façon très aléatoire les alinéas alors que la règle est simple, il doit y en avoir à chaque retour à la ligne (ce que signifie « a-linea ») ou nulle part ; il ne saurait y avoir d'entre deux. Concrètement,

- les retours à la ligne, marqués par des alinéas, matérialisent les changements de sous-parties au sein d'un même partie ;
- un saut de ligne matérialise le passage de l'introduction à la première partie, d'une partie à l'autre et de la dernière partie à la conclusion. Il ne faut pas de saut de ligne entre les sous-parties.

De même certains candidats coupent les mots en fin de ligne de façon anarchique, sans connaître les règles qui président aux césures ce qui est des plus désastreux, en termes de lecture. Il en va de même pour les lettres suivies d'apostrophes (« d' », « qu' », « l' », etc.), elle ne se trouvent jamais en fin de ligne, mais toujours reliées au mot auquel elles sont jointes en tête de ligne suivante.

Enfin, il est fortement recommandé d'employer les guillemets à la française (en chevrons) plutôt qu'à l'anglaise, ne serait-ce que pour pouvoir créer une hiérarchisation à l'intérieur des citations.

Terminons en notant que certains candidats ont admirablement réussi cette épreuve et que cette réussite ne doit rien au hasard mais à une préparation minutieuse et rigoureuse. L'épreuve n'est pas du tout hors de portée mais il faut s'y préparer, assidument et opiniâtrement. La clé est peut-être une fréquentation quotidienne des textes et une réflexion permanente sur les thèmes qui s'y déploient. Le fait de tenir, par exemple, un carnet de lecteur peut, par ailleurs, aider les candidats à conserver une habitude d'écriture en lien direct avec

la littérature, ce qui ne peut que leur être profitable pour leur préparation mais aussi pour leur futur métier d'enseignant.

Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques.

Notée sur 20.

Durée de trois heures ; coefficient 1.

Responsables de la commission :

Sylvie DE ALMEIDA, IA-IPR

Julien CORDEIRO, IEN

Remi BARRAULT, IA-IPR

Remarques et conseils généraux

A compter de cette session 2022, le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité du CRPE en mathématiques est composé d'exercices indépendants permettant d'apprécier les compétences disciplinaires dans le domaine des mathématiques.

Le programme de l'épreuve est constitué :

- du programme en vigueur de mathématiques du cycle 4 ;
- de la partie "Nombres et calculs" du programme de mathématiques de seconde générale et technologique ([BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)).

Dans leur très grande majorité, les candidats ont bien compris la nécessité de bien organiser et de présenter avec soin leur copie. La clarté de la présentation et de la rédaction permet de projeter un candidat en tant qu'enseignant qui devra mobiliser ces savoir-faire au cours de l'exercice de son métier. Si les candidats peuvent aborder les parties ou les questions dans l'ordre qu'ils souhaitent, il est attendu un référencement clair et précis des exercices et des questions. Beaucoup de candidats ont une orthographe très correcte mais quelques-uns se distinguent par des fautes d'orthographe grammaticale récurrentes et inacceptables de la part d'un futur enseignant.

Le jury regrette que de nombreuses questions soient traitées intuitivement mais sans justifications mathématiques rigoureuses. Les candidats veilleront cependant à ne pas se perdre dans des explications superflues ou dans des considérations connexes à ce dont il est question qui ne sont ni concluantes ni pertinentes.

De nombreux candidats n'ont pas traité l'intégralité du sujet, beaucoup de candidats n'ayant réalisé qu'un ou deux exercices évitant ainsi de traiter certains thèmes (Scratch, les probabilités, les fonctions affines et la résolution d'inéquations, la modélisation d'un problème avec un schéma en barre).

Certaines copies témoignent d'un solide parcours mathématique (programmation, exposé du raisonnement, calcul littéral), cependant, les réponses doivent être développées avec soin. Pour d'autres les compétences en mathématiques sont lointaines ou très mal acquises. Le jury rappelle que les candidats doivent maîtriser les compétences jusqu'au niveau seconde générale et technologique a minima (cf. programme de l'épreuve).

L'utilisation des symboles « environ » et des arrondis n'est pas satisfaisante dans bien des copies. Énormément de candidats ont été pénalisés par un malus de 0,5 point sur les valeurs approchées. L'utilisation du symbole "est environ égal à" n'est pas du tout automatisée et les arrondis peuvent être faux (confusion entre valeur par excès ou par défaut). Ces erreurs interrogent sur la compréhension de la notion de valeur exacte et de valeur approchée. La

notion de nombre pair, de nombre décimal et de nombre entier (qui pour beaucoup n'est pas un nombre décimal) est également à revoir.

Par ailleurs, certaines "habitudes" de la vie courante (ex " $9 \times 60 = 540 + 30 = 570$ ") sont utilisées dans la rédaction de réponses mathématiques et sont inquiétantes sur l'absence de distinction de la part des candidats entre une écriture brouillonnée utilisée dans le quotidien et les attendus pour un futur professeur des écoles. Par ailleurs, il faut être en capacité d'exercer son esprit critique sur un résultat trouvé pour éviter d'affirmer par exemple qu'un enfant court à une vitesse impossible à atteindre.

Enfin, le jury rappelle l'importance de bien lire les sujets, qu'une vigilance est attendue de la part des candidats comme ces futurs professeurs l'exigeront de leurs élèves lorsqu'ils seront en classe (ex : exercice 1 comportant un énoncé du "biathlon" où le jury note de nombreuses erreurs de compréhension).

Remarques et conseils concernant chaque exercice

Exercice 1 :

➤ Compétences évaluées :

- lire et comprendre une situation tirée de la vie réelle ;
- extraire d'un document les informations utiles, les reformuler, les organiser, les confronter à ses connaissances ;
- mobiliser et appliquer une formule ;
- effectuer des conversions d'unités ;
- exercer son esprit critique face à sa démarche et aux résultats obtenus, contrôler la vraisemblance d'un résultat ;
- savoir utiliser un tableur ;
- comprendre et saisir une formule ;
- être capable d'interpréter un tableau et émettre des hypothèses de stratégies à adopter.

➤ Difficultés rencontrées et conseils :

Dans cet exercice, les difficultés à effectuer des conversions d'unités, de temps, de distances et de vitesses et à contrôler la vraisemblance d'un résultat (vitesse de course pour un enfant : 540 km.h^{-1}) ont été souvent constatées. Les symboles d'unités de temps, min et s, ne sont pas maîtrisés.

Les formules $v = d/t$, $d=vt$ ou $t=d/v$ ne sont pas connues avec précision et la cohérence dans l'utilisation des unités est à travailler. C'est aussi le cas de la formule du calcul du périmètre d'un cercle confondue avec celle du calcul de l'aire d'un disque.

En omettant de prendre en compte dans les temps de course les secondes, les résultats finissent par être faussés.

Lorsqu'un tableau de proportionnalité est utilisé, il doit être introduit avec rigueur.

Les utilisations d'un tableur et des formules doivent être mieux maîtrisées, le « = » est souvent oublié.

Exercice 2 :

➤ Compétences évaluées :

- modéliser une situation comme une répétition d'épreuves indépendants ;
- connaître les nombres entiers et décimaux ;
- calculer la probabilité de l'intersection de deux évènements.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

La reconnaissance d'une situation d'équiprobabilité n'est pas souvent établie.

Un manque de rigueur dans l'écriture des probabilités a été constaté (pour la probabilité d'obtenir 1,2, on a pu voir $1,2=1/9$), mais aussi l'utilisation abusive du langage courant (1 chance sur 9 au lieu de l'écriture de la probabilité comme un réel compris entre 0 et 1).

La confusion entre l'événement et le calcul de sa probabilité est courante, le vocabulaire associé aux probabilités doit être travaillé (expérience aléatoire, univers, issue, événement, équiprobabilité, intersection...).

Exercice 3 :

➤ **Compétences évaluées :**

- modéliser un problème à l'aide d'un schéma en barre ;
- manipuler des expressions littérales ;
- résoudre une équation ;
- interpréter le résultat d'une équation dans la situation.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Les schémas alternatifs proposés ne sont pas toujours pertinents. La modélisation d'un problème sous cette forme est à travailler. La vérification des résultats trouvés aurait pu permettre à certains candidats de voir leurs erreurs.

Exercice 4 :

➤ **Compétences évaluées :**

- utiliser le logiciel Scratch ;
- lire, comprendre, tester, corriger et modifier un algorithme ;
- raisonner en s'appuyant sur les propriétés des quadrilatères.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

Les propriétés caractéristiques des quadrilatères ne sont pas suffisamment maîtrisées, ou elles sont toutes citées sans réflexion sur le choix de la plus appropriée dans la situation donnée. Les tracés manquent de précision. Le logiciel Scratch n'est pas connu, parfois l'exercice n'est pas traité du tout.

Exercice 5 :

➤ **Compétences évaluées :**

- mobiliser les outils mathématiques dans une situation issue du domaine scientifique ;
- appliquer une formule littérale avec soin en respectant les unités ;
- calculer l'hypoténuse d'un triangle rectangle ;
- appliquer une augmentation en pourcentage ;
- comprendre l'effet des agrandissements sur les longueurs, sur les aires et les volumes ;
- déterminer l'expression algébrique d'une fonction affine en connaissant les images de deux réels distincts ;
- résoudre une inéquation ;
- lire un tableau de valeurs et savoir interpréter les résultats donnés dans le contexte d'une situation issue du domaine scientifique.

➤ **Difficultés rencontrées et conseils :**

L'exercice est peu traité ou pas dans son entièreté. L'application des formules de calculs de volumes n'a pas posé de difficultés majeures, par contre, la conversion de la valeur trouvée en cm^3 en litres davantage.

Si la connaissance du théorème de Pythagore est correcte et bien présentée, les connaissances de base sur les fonctions affines ne sont pas maîtrisées. La résolution de l'inéquation n'est pas réalisée la plupart du temps et l'inversion du signe d'inéquation lorsqu'on multiplie ou que l'on divise les deux membres par un réel négatif non nul est ignorée.

Dans le calcul des aires et des volumes dans la situation de l'agrandissement, le carré et le cube du coefficient d'agrandissement ne sont pas mobilisés. Dans cet exercice le manque de maîtrise des valeurs approchées a pu être constaté.

Epreuve écrite d'application.

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Notée sur 20. Note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de trois heures ; coefficient 1.

Epreuve d'application Histoire - Géographie EMC,

Responsable de la commission :

Mme Sophie RICHERD IA-IPR

L'épreuve d'application d'histoire-géographie-EMC a été choisie par 42 % des candidats, toutes catégories confondues, avec une moyenne générale de 11.26/20.

L'épreuve, sur 20 points, comprend deux composantes, la première partie en histoire sur 12 points et la seconde en géographie sur 8 points.

Pour la composante histoire, les candidats devaient traiter de l'importance et de la nature des traces laissées par la Première Guerre mondiale. Il s'agissait alors de s'appuyer sur un dossier documentaire constitué de onze documents : des extraits de textes scientifiques, des extraits des programmes officiels, des extraits de lettres de poilus, des documents iconographiques, affiches, cartes postales...

Les candidats devaient d'abord effectuer une réflexion scientifique et didactique pour définir et montrer l'importance de ces traces.

Dans un deuxième temps, les candidats devaient proposer un plan de séquence sur la thématique de la Première Guerre mondiale, puis choisir de présenter une séance particulière, en définissant les objectifs d'apprentissage et les compétences travaillées. À l'aide du dossier documentaire, ils devaient aussi indiquer précisément quels documents utiliser et en détailler l'exploitation pédagogique.

La composante géographie prenait appui sur quatre documents relatifs au thème 2 du programme de géographie de la classe de CM1 : « Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France / dans un espace touristique ». Les candidats devaient d'abord présenter les objectifs notionnels, puis les choix opérés pour exploiter un document du dossier, une photographie du paysage de la promenade des Anglais à Nice.

Les attendus des correcteurs

La correction des copies a été abordée avec bienveillance par les correcteurs, et sans attente d'une grande expertise scientifique en histoire-géographie. La spécialité choisie doit d'abord permettre d'identifier des futurs professeurs ayant un socle de connaissances et de culture générales, et sachant lire les programmes, tout en faisant preuve d'une réflexion actualisée sur ces disciplines.

La précision du vocabulaire, la qualité de l'expression et de l'orthographe ont été prises en compte dans la notation globale. Le jury a apprécié les copies présentant dans l'ensemble un bon niveau d'expression, une orthographe et une grammaire correctes ; ce qui est le cas de la plupart des copies. Néanmoins, pour plusieurs candidats, la maîtrise de la langue est à perfectionner (nombreuses fautes d'orthographe, notamment pour les accords) ; une relecture attentive des copies en ce sens est fortement conseillée.

Il n'y a pas de prescription particulière en ce qui concerne les formes de présentation et de rédaction (notamment de la séquence, de la séance et de l'exploitation des documents) : de façon générale l'ensemble des propos doit être rédigé de façon structurée et organisée ; une introduction sur le sujet est appréciée ; il est aussi possible d'y inclure un tableau d'organisation d'une séquence.

Pour l'ensemble des copies, un certain déséquilibre de traitement des deux composantes est regrettable ; en effet si la composante histoire est traitée de façon assez complète et construite, la partie géographie a été nettement moins investie. On rappellera aux candidats qu'il leur faut bien gérer leur temps en fonction de ces deux composantes, et que le jury attend une réelle bivalence sur ces enseignements.

Les points forts des copies de qualité

Il s'agit de copies qui laissent entrevoir une bonne maîtrise du sujet ainsi qu'une appréhension réfléchie des attendus du programme, et qui présentent des propositions intéressantes d'activités, de dispositifs, même si ceux-ci ne sont pas complètement aboutis. Ainsi était attendu un écrit structuré qui montre des connaissances et la réflexion du candidat sur le sujet, mais suffisamment synthétique pour lui permettre de pouvoir gérer de façon équilibrée la totalité des deux composantes de l'épreuve.

Les meilleures copies définissent bien le contexte didactique et les objectifs d'apprentissage ; elles décrivent de façon explicite l'activité des élèves et le rôle de l'enseignant. Les différences entre les objectifs d'apprentissage (la découverte de ce conflit majeur, ses spécificités, ses conséquences...) et les compétences travaillées (se repérer dans le temps, comprendre un document, pratiquer différents langages...) sont bien comprises.

Les objectifs notionnels sont clairs et précisés, autant en histoire qu'en géographie. En histoire, la définition de trace doit être juste d'un point de vue scientifique et adaptée aux élèves de primaire afin de leur permettre d'appréhender la démarche historique. Des éléments d'analyse historiographique sur les traces, mentionnant un travail d'historien sur ce sujet, sont valorisés.

En géographie, la maîtrise des notions « habiter » et « d'espace » était attendue, mais aussi celle des compétences spécifiques, telles que l'analyse de paysage, localiser, situer, se repérer dans l'espace et également la maîtrise des démarches du géographe, dont la réflexion systémique et l'analyse à différentes échelles.

L'analyse doit aussi mettre en lien les documents, et ne se limite pas à la simple description de chaque document. Il convient donc d'effectuer une présentation problématisée du sujet et

des différents documents, montrant en quoi ces documents sont intéressants pour traiter le sujet donné.

Une bonne copie comprend aussi une séquence et des séances faisables en classe, avec une réelle connaissance de ce qui est attendu d'un élève de cycle 3. Les propositions faites aux élèves sont variées avec des séances où le candidat propose des activités concrètes, aux diverses modalités (travail en classe entière, individuel ou en groupes...), qui sont bien adaptées au niveau des élèves et prennent en compte l'hétérogénéité des classes.

L'important est que la liste des objectifs d'apprentissage et des compétences travaillées soit plausible, mesurée, adaptée à l'âge des élèves, à la durée de la séance, au thème de celle-ci. Il s'agit pour les candidats, non de faire preuve d'une longue expérience qu'ils n'ont pas, mais de témoigner de bon sens et de cohérence.

Quel(s) que soi(en)t le(s) document(s) retenu(s), on attend :

- une cohérence avec la séance choisie ;
- le choix de documents adaptés aux élèves ;
- s'il y en a plusieurs, un nombre raisonnable de documents ;
- une inscription claire dans le projet de la séance ;
- une présentation des consignes données aux élèves (comme identification, description, organisation, sens général, production attendue...).

La mention d'une trace écrite précise est nécessaire, éventuellement co-construite avec les élèves ; les consignes données aux élèves doivent être clairement énoncées. En effet, les questionnaires précis permettent de tirer des observations sur lesquelles s'appuyer pour définir les notions. Par exemple en histoire, le questionnaire guide l'élève pour qu'il puisse observer la présence quasi-exclusive de femmes dans une usine fabriquant des obus, armes meurtrières, et cela permet d'introduire les notions de guerre totale, de reconversion de l'économie civile en économie de guerre.

En géographie, le questionnaire également précis peut permettre de guider la description de la carte et de la photographie (par plans ou par zones), de repérer les diverses fonctions de l'espace, et de construire un croquis de paysage accompagné de sa légende.

Enfin, le jury a valorisé les copies proposant des liens entre l'histoire et la géographie, ou avec l'EMC ou avec l'histoire des arts ; il est aussi intéressant d'intégrer des outils numériques pertinents dans les propositions de mises en œuvre.

Les faiblesses des copies insuffisantes

Il s'agit de copies présentant des lacunes importantes en termes de connaissances : par exemple un lien avec la fête nationale du 14 juillet dans le cadre du chapitre sur la Première Guerre mondiale, ou des explications erronées concernant le 11 novembre.

On relève aussi l'écueil de la paraphrase à propos de la définition de « trace », avec parfois un discours moralisateur, une confusion entre travail de mémoire et devoir de mémoire.

Des termes de vocabulaire sont inappropriés et imprécis surtout en géographie (« lieu » pour « espace » ; « souvenirs » pour « mémoire », ...) et les notions mal définies (habiter, espace). Certains candidats manquaient d'argumentation et avaient du mal à étoffer leurs propos ; ainsi l'utilisation des documents est parfois simplement survolée ; les documents ne sont pas présentés, surtout en géographie.

On regrette aussi le manque de connaissances en didactique et en pédagogie, avec des situations proposées au sein desquelles l'élève est passif, et où l'on présuppose de certaines connaissances /attitudes qui ne correspondent pas à celles d'un élève de cycle 3. La

distinction objectifs/compétences n'est pas claire ; certains candidats usent de termes non maîtrisés (évaluation diagnostique/formatrice, différenciation pédagogique, ...) et de façon inadéquate.

Certaines copies proposent des séances d'apprentissage, tant en histoire qu'en géographie, fondées sur l'énumération de façon très générale de quelques compétences globales et complexes (par exemple, analyser), sans fournir d'éléments concrets de mise en œuvre, pour que les élèves arrivent effectivement à donner du sens à ce qui est étudié. Énoncer n'est pas argumenter.

La nature d'un document est souvent connue, mais des confusions voire des contresens peuvent altérer la proposition : par exemple, l'affiche de propagande a pu être confondue avec une publicité.

Pour la présentation de la séquence, on relève des difficultés de construction, le manque de choix des objectifs et des compétences, et des propositions pédagogiques incomplètes présentant les lacunes suivantes :

- une démarche d'apprentissage peu explicite, le manque de problématisation dans les questions posées aux élèves, pas de trace écrite rédigée proposée ;
- pas de réelle mise en activité des élèves ou réduite à la forme du cours dialogué, ou, à l'inverse, un recours systématique au travail de groupe ;
- peu de remédiation, de proposition d'évaluation, pas d'évocation de la mémorisation ou de l'appropriation par les élèves ;
- peu de référence au temps nécessaire à la réalisation de la séance et de la séquence, un rôle du professeur peu évident ;
- des mises en œuvres pédagogiques peu « pragmatiques » : constituer un musée avec des traces de la Première Guerre mondiale données par les parents d'élèves ou la visite d'un vétérán en conclusion de séquence.

L'adaptation pédagogique en histoire est pour certains très déséquilibrée avec parfois trop de séances, 6 à 7. Ces dernières manquent parfois d'ordre logique. Le candidat traite par exemple en séance 3 le bilan et les conséquences du conflit, puis propose en séance 4 le rôle des femmes pendant la guerre.

La composante géographie est particulièrement succincte, avec peu de connaissances et souvent une étude du document qui se résume à la description d'une photographie sans lien avec la discipline ; la réflexion est fragile et se limite souvent à une seule échelle. Certains candidats font assez peu référence aux différentes fonctions de l'espace et restent surtout focalisés sur l'aspect touristique. On regrette aussi l'absence de localisation de l'espace étudié, le manque de lecture et description d'image et surtout l'absence de réalisation de croquis ou de schéma.

Conclusion

On retiendra que cette épreuve ne présente pas de difficulté majeure et ne nécessite pas d'érudition particulière, mais seulement une maîtrise et une connaissance actualisée des notions principales des programmes de nos disciplines. Des candidats simplement sérieux, bien préparés par un travail régulier, peuvent obtenir de très bons résultats en faisant preuve de réflexion, d'intérêt et de bon sens. Le jury conseille donc aux candidats de relire les attendus de l'épreuve, de s'entraîner à produire des séquences à partir des programmes, et de mettre à profit leurs diverses observations en classe pour proposer des mises en œuvres réalistes et appropriées.

Epreuve écrite d'application

Domaine : sciences et technologie

Responsable de la commission :

Myriam VIAL, IA-IPR

L'épreuve écrite d'application est la troisième des épreuves d'admission. Le domaine sciences et technologie est choisi par le candidat le jour de l'épreuve, qui dure trois heures. Le sujet, national, se compose d'un dossier de documents issus de travaux de recherche et de documents pédagogiques.

Présentation du sujet

Le sujet de cette session comporte trois parties indépendantes relatives à un thème commun : la pollution maritime par les matières plastiques, thème d'actualité à aborder de manière transversale. Il s'agissait ici pour les candidats d'aborder :

- Les caractéristiques physiques des plastiques ;
- Les conséquences de la présence des plastiques sur la biodiversité, au travers de l'exemple des tortues marines ;
- L'étude d'une solution technologique pour limiter l'impact de cette pollution.

Il permet au jury d'évaluer à la fois les connaissances scientifiques des candidats, leur capacité à interpréter des ressources documentaires, à argumenter, à exploiter des productions d'élèves, à produire des écrits scientifiques ainsi que des traces écrites destinées aux élèves (schémas, synthèse).

L'usage de la calculatrice est interdit ; un seul calcul, classique, est attendu.

Traitement du sujet par les candidats

Le sujet ne présente pas de difficulté particulière. Pour une grande majorité de candidats, il a été traité dans le respect de l'ordre des parties et des questions. La qualité des copies est satisfaisante, même si elles révèlent des fragilités diverses selon les candidats.

Le jury relève des copies où l'écriture, la syntaxe, ainsi que l'orthographe et la grammaire sont mal maîtrisées. Il est rappelé que des réponses précises et argumentées sont attendues, car elles témoignent de compétences de communication indispensables à tout enseignant.

Connaissances scientifiques liées au sujet

Elles sont globalement maîtrisées par les candidats. La première partie est celle qui est le mieux réussie, elle demandait des réponses courtes. Certains candidats montrent parfois des connaissances inégales, ainsi, celles relatives à la digestion et à l'appareil digestif ont fait état de lacunes importantes. Dans la troisième partie, l'exploitation d'un algorithme a été réussie par une majorité des candidats.

Il est donc conseillé aux candidats de maîtriser les concepts fondamentaux, lois et principes rattachés aux notions abordées durant les cycles 2 à 4, fussent-elles des sujets d'actualité. De longs développements approximatifs ne sauraient masquer un déficit de connaissances.

Peu de candidats ont mesuré l'importance de replacer l'apprentissage du concept de digestion dans un contexte historique particulier. Il est essentiel de montrer, y compris à l'école élémentaire, que le savoir scientifique est une construction collective qui a une histoire. Il est à signaler que cela leur permet aussi d'exercer leur esprit critique et qu'outre de comprendre comment les savoirs sont construits, l'histoire des sciences est un outil pour lutter contre le dogmatisme et le scientisme.

Communiquer : écrits scientifiques – traces écrites d'élèves

Lors de la description d'activités élèves, le jury a regretté l'emploi de termes familiers, en lieu et place d'un vocabulaire simple (exemple : « touiller » au lieu de mélanger).

Les écrits scientifiques s'appuient sur un vocabulaire précis et sur l'exposé de mécanismes ou bien la présentation d'arguments extraits de l'exploitation des supports documentaires

présents dans le dossier. Les candidats sont invités à lire attentivement les consignes et particulièrement les verbes de consigne pour éviter les paraphrases, les hors sujets, afin de rendre compte de leurs capacités d'analyse des documents à étudier.

La réalisation de schémas n'est que partiellement réussie, dans la mesure où la forme attendue n'est pas toujours respectée (absence de légendes, de titre, ...). Le contenu du schéma doit permettre de répondre à la question posée ; en effet, la communication répond à un objectif, schématiser permet souvent de rendre compte d'observations réalisées et de soutenir l'interprétation des faits observés. Dans le cas présent, il s'agissait de mettre en évidence que les matières plastiques avaient des comportements différents dans l'eau douce et dans l'eau salée. Cette activité visait également à déconstruire chez les élèves l'idée que tous les plastiques flottent dans l'eau.

Quant aux traces écrites des élèves, le candidat doit exercer une vigilance particulière quant au vocabulaire employé et à la syntaxe. Elles doivent être cohérentes avec les documents ou situations de classe présentés, mais aussi en adéquation avec le niveau de classe. Concernant les bilans, il est important de respecter leur longueur, lorsqu'elle est précisée dans la consigne, car les élèves ne sauraient retenir des bilans trop longs.

Démarche d'investigation – démarche de résolution d'un problème technique

Les copies font apparaître une maîtrise approximative de ces démarches. Elles sont parfois présentées de manière académique sans lien avec le sujet. Le propos reste souvent général et peu en lien avec une situation de classe.

Les mises en œuvre font état quelquefois d'une méconnaissance de ce qui est réalisable à l'école élémentaire principalement en termes de matériel. Le matériel en classe ne peut être celui d'un laboratoire et les protocoles doivent être simples, l'élève doit être en mesure de comprendre ce qu'il fait et pourquoi il le fait.

Questions didactiques et pédagogiques

Le jury a relevé le fait que les questions relatives aux connaissances ont majoritairement été traitées par les candidats, il note que certaines questions d'ordre pédagogique ou didactique n'ont pas été traitées par les candidats les plus fragiles.

Les exploitations des productions d'élèves sont faibles. La majorité des candidats n'en ont pas compris la finalité ; ils se contentent de les décrire au lieu d'en faire une analyse pédagogique et didactique. Peu sont parvenus à identifier les réussites et erreurs des élèves et donc à dégager les obstacles à la compréhension du mécanisme de la digestion chez l'Homme. Une maîtrise des connaissances scientifiques se rattachant au thème est essentielle pour pouvoir réaliser une analyse pertinente.

Le jury invite donc les candidats à travailler la didactique des sciences et la pédagogie. Il conseille également de veiller à répondre à ces questions de manière concise.

Epreuve d'application Arts
Responsable de commission
Dominique TERRY, IA-IPR

Pour une première session écrite de l'épreuve d'application des enseignements artistiques, les résultats sont encourageants. Les moyennes générales obtenues en font la démonstration.

Des compétences rédactionnelles mises en avant

Les correcteurs ont apprécié la qualité de la rédaction conjuguée à la pertinence et la structuration des propos.

Certains candidats ont proposé des écrits de type paragraphe argumenté, d'autres des tableaux ou liste. Dissserter sur le sujet en arts plastiques comme en musique, ceci au regard des attendus de l'épreuve, menait de toute façon à une impasse.

La capacité à structurer ses propos pour les présenter à un tiers apparaît comme l'objectif de formation le plus pertinent pour répondre aux attentes de cette épreuve.

Des références aux documents à parfaire

Les documents sont mis à la disposition des candidats pour étayer leurs propos. Une simple description de ces ressources, ceci sans analyse, ni proposition d'application, ne peut convenir.

Les références à d'autres ressources, artistes ou œuvres externes au sujet sont, *a contrario*, appréciées. Elles ont été présentes dans les copies, ceci dans une proportion qui reste toutefois peu développée.

Analyse d'une fiche de préparation

Une première confusion a attiré l'attention des correcteurs : il s'agissait d'analyser une fiche de préparation et non pas une séquence ou une séance. Ainsi certains candidats ont proposé très rapidement des réaménagements, sans analyse préalable des documents fournis, ne répondant que très partiellement à la consigne. A ce titre, la confusion entre séance et séquence a été remarquée dans certaines copies, au détriment des candidats concernés.

Mettre en évidence les manques ou les fragilités de la fiche de préparation ne suffisait pas à répondre au sujet. Il était attendu que les propos des candidats soient mis en lien avec les enjeux des enseignements et intègrent parallèlement des éléments de didactique (avec la mention d'une progressivité).

L'analyse de la situation proposée dans la fiche de préparation devait intégrer également des propositions pédagogiques et mentionner la place de l'interdisciplinarité, perspective au cœur du métier de professeur des écoles. Les correcteurs ont apprécié dans certaines copies la présence de toutes ces dimensions.

C'est donc la capacité réflexive du candidat qui devait principalement émerger de la copie.

Conception d'une fiche de préparation

La référence aux programmes officiels était un élément incontournable pour donner sens à la proposition du candidat.

La mise en contexte temporelle de la proposition, sa place au sein de la séquence et sa durée, étaient des éléments d'information indispensables. Dans ce sens, un degré de précision élevé dans la fiche de préparation était attendu : objectifs, étapes, durées, rôles, consigne.

Le commentaire de ces données devait éclairer les correcteurs sur les intentions du candidat placé dans le rôle d'un professeur en fonction, et sur la pertinence des propositions émises. Les correcteurs ont apprécié la clarté de copies conjuguant une planification logique, des activités adaptées au niveau requis, une progressivité maîtrisée, le tout mis en valeur par une réflexion pédagogique du candidat clairement exposée par écrit.

PARTIE II : LES EPREUVES ORALES D'ADMISSIBILITE

Epreuve de l'oral de leçon en français et mathématiques

Durée de préparation : 2 heures durée de l'épreuve : 1 heure

Français: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Mathématiques: 30 minutes, exposé de 10 à 15 minutes, suivi d'un entretien avec le jury

Coefficient 4. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Responsable de la commission

Pour l'épreuve de français : Julia VUILLAUME IEN

Pour l'épreuve de mathématiques: Jacques ESCOT IEN

L'épreuve de l'oral de leçon est structurée autour des deux domaines que sont les mathématiques et le français. Chaque domaine comporte donc un exposé à partir d'une consigne et d'un dossier, puis un temps d'entretien avec les membres de la commission.

L'épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat dans ces deux domaines, et pour l'ensemble des cycles de l'école primaire. A ce titre, le jury recommande expressément aux candidats de prendre connaissance des programmes des cycles 1, 2 et 3. Si une connaissance experte des programmes n'est pas attendue, le jury a pu constater que les connaissances relatives au cycle 1 (programme, enjeux, développement de l'enfant de 3 à 5 ans) étaient fréquemment insuffisantes.

Par ailleurs, le jury recommande aux candidats la lecture des ressources institutionnelles tels que les documents Eduscol et les repères de fin d'année pour les niveaux de classe du CP au CM2. La lecture de ces éléments permettra en outre aux candidats de mieux identifier les enjeux des différents niveaux au sein des différents cycles.

Le jury établit diverses recommandations afin de permettre aux candidats de mieux se préparer, celles-ci concernent la forme (exposé et entretien) et le fond (contenu, connaissances).

Conseils aux candidats :

La forme de l'exposé :

- La durée de l'exposé est établie à 10-15 minutes. Le jury recommande aux candidats de s'entraîner à la préparation de celui-ci. En effet, un exposé d'une durée inférieure n'est pas pénalisé, cependant le jury déconseille au candidat de paraphraser les éléments du dossier, ou toute autre stratégie, afin de gagner du temps.

- La préparation de la forme (débit de parole, structuration, durée) ne peut s'improviser.

- L'exposé constitue l'amorce de l'entretien, il est donc nécessaire qu'il soit structuré : introduction, développement et présentation de la séance, conclusion.

- Le candidat devra lire attentivement la consigne et prendre connaissance des documents du dossier. S'il n'est pas attendu que tous les documents soient utilisés dans la séance présentée, le candidat devra cependant veiller à expliciter les choix opérés (document non utilisé).

- La présentation des documents contenus dans le dossier ne doit pas se résumer à la lecture de l'auteur, le type de document et la date. Le jury attend dès cette introduction que le candidat puisse faire preuve d'analyse.

- Le candidat veillera à s'exprimer dans un niveau de langage clair et approprié au contexte du concours et du métier visé.

Le contenu des leçons – exposé et entretien

- La connaissance des enjeux des cycles 1,2 et 3 est essentielle.
- Le jury recommande aux candidats d'envisager des modalités pédagogiques variées (travail de/en groupe, ateliers, individuel, en binôme etc.) au service d'un objectif pédagogique et de justifier ce choix. Par ailleurs, le candidat devra penser son rôle et sa place lors de ces différentes modalités. De fait, le candidat veillera à considérer l'activité de l'ensemble des élèves.
- Le jury recommande aux candidats de structurer la séance telle une fiche de préparation et que les attendus institutionnels soient mis en perspective.
- Le jury conseille aux candidats de s'appropriier les connaissances didactiques « de base » en français et mathématiques afin de mieux identifier les objectifs, les compétences visées et les difficultés possibles. Au même titre, le jury conseille aux candidats de prendre connaissance des guides institutionnels existants, ils synthétisent les enjeux didactiques et pédagogiques.
- La place du jeu et de la manipulation dans les apprentissages doit être considérée par les candidats.
- Le jury recommande aux candidats d'être en capacité de définir certains termes employés et de connaître les enjeux pédagogiques induits. Par exemple : prérequis, recueil de représentations, institutionnalisation, mise en commun, hétérogénéité, différenciation etc.
- Le jury conseille aux candidats de définir les durées des différentes phases en adéquation avec la temporalité réelle d'une classe, du moins d'éviter des séances d'institutionnalisation de 3 minutes par exemple.

Le jury souhaite porter à la connaissance des candidats certains écueils à éviter lors de cette épreuve :

- Proposer des modalités pédagogiques éloignées de la réalité des classes : une classe de petite section à 12 élèves n'est pas en adéquation avec la réalité, et ce même si cela permet d'envisager dans la proposition des ateliers avec quatre groupes de 3 élèves...
- Les modalités envisagées dans la séance élaborée par le candidat ne sauraient se résumer à des tâches individuelles et un enseignement frontal.
- L'application d'une méthodologie, certes garante d'une structuration, n'est pas suffisante. Le jury attend de pouvoir apprécier l'enseignant en devenir, sa qualité d'analyse et de réflexion durant l'entretien.
- Une séance qui évoquerait pas ou peu l'activité des élèves ne répond pas aux attentes de l'épreuve.
- L'utilisation de tous les documents du dossier, sans réflexion, n'est pas attendue. En revanche la justification des choix est une attente du jury.

Enfin, le jury souhaite informer les candidats que le cadre de l'entretien est celui d'un échange afin de pouvoir évaluer les capacités de réflexion et d'analyse du candidat. Dans cette optique, celui-ci pourra envisager des modifications de la séance proposée à la lumière des échanges.

DEUXIEME EPREUVE D'ENTRETIEN

L'épreuve comporte deux parties.

- **La première partie (30 minutes) est consacrée à l'EPS, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.**
- **La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.**

- Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

- Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

Responsables de la commission :

Ariane MEYER, IEN

Paul BOUVARD, IEN

Le jury remarque que la majorité des candidats arrive préparée à l'épreuve. La posture attendue est une posture d'écoute et de dialogue. Le jury n'est pas à la recherche de la « bonne » réponse mais cherche à amener le candidat, à partir de ses propositions, à produire des hypothèses et des pistes de réponses solidement argumentées.

Première partie consacrée à l'EPS

Le jury souligne un niveau de préparation inégal des candidats. Il note la bonne utilisation chez les meilleurs candidats des 15 minutes d'exposé. Le candidat ne se limite pas à un ensemble de généralités concernant l'EPS, le champ d'apprentissage ou l'activité physique traitée: il problématise le sujet en identifiant les obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves, propose des situations précises pour y remédier. Il envisage le temps de la séance mais est capable de la recontextualiser au sein d'une séquence d'apprentissage plus longue (au moins une dizaine de séances).

Les sujets proposés :

Les candidats doivent traiter un sujet posé par le jury, libellé selon une structure identique pour toutes les interrogations, qui précise le contexte d'enseignement :

- Le niveau de cycle et la classe
- L'objectif ou l'attendu de fin de cycle des programmes
- Le constat d'un problème à caractère didactique et/ou pédagogique précis portant sur une observation des réponses que font les élèves au cours d'une situation d'apprentissage. Les réponses des élèves décrites sont la plupart du temps motrices, elles peuvent être également liées à leur niveau de développement ou à leurs connaissances ou attitudes.

Les activités retenues :

Les activités retenues comme support des sujets proposés aux candidats sont les suivantes:

- Les activités athlétiques (les courses et les lancers),
- La natation
- Les jeux et les sports collectifs,
- Les danses (danse de création ou rondes et jeux dansés).

Quelques exemples de questions sont annexés à ce rapport.

Les candidats disposent en salle de préparation des documents relatifs aux programmes d'enseignement de la discipline.

Ce qui est attendu du candidat :

- Il est demandé aux candidats d'identifier le champ d'apprentissage au regard de l'objectif ou de l'attendu de fin de cycle proposé dans le sujet.

- Le candidat est libre du choix de l'activité physique support pour résoudre le problème identifié. Cette liberté de choix théorique est cependant contrainte par le contexte d'enseignement et l'attendu de fin de cycle. Quoiqu'il en soit les candidats sont invités à justifier leurs choix pédagogiques et didactiques.

- Les candidats exposent leur réponse au sujet pendant au plus 15 minutes puis sont interrogés par le jury sur le reste de la durée de l'épreuve, fixée à 30 minutes.

- Le questionnement balaie les champs retenus par l'arrêté du 25 janvier 2021 : d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école

Les prestations des candidats

Rappelons ici que les meilleurs candidats savent analyser le sujet posé dans toutes ses dimensions et extraire une problématique claire, adaptée aux caractéristiques des élèves (niveau de développement cognitif, moteur, relationnel) et pertinente par rapport au constat décrit. Ils annoncent et développent un plan d'exposé structuré. A l'inverse, une lecture superficielle et l'absence de problématique formalisée conduisent à des propositions souvent pré-formatées ou génériques voire hors-sujet.

L'épreuve repose fortement sur la maîtrise de la langue française du candidat et sa capacité d'expression orale. Dans ce domaine, le jury fait le constat d'un bon niveau des candidats avec cependant la nécessité de développer encore la maîtrise du vocabulaire spécifique à l'éducation physique et sportive et aux différentes activités physiques sportives et artistiques. Le jury constate parfois un écart entre le niveau d'expression du candidat pendant son exposé, préparé, écrit, voire appris et celui de l'entretien pendant lequel le candidat n'arrive pas à maintenir la même qualité de registre langagier. La stratégie d'un exposé, trop préparé et appris par cœur dessert fortement le candidat.

L'entretien est mené par le jury avec l'intention d'instaurer un dialogue avec le candidat en dépassant la simple succession de questions – réponses. Dans ce dialogue, le candidat doit faire preuve d'écoute, d'attention aux questions posées et aux hypothèses de réflexion que le jury lui suggère. Bien souvent les questions renvoient à plusieurs champs d'interrogations et invitent à une réflexion systémique. La capacité à défendre ses propositions ne doit pas l'emporter sur l'aptitude à s'ouvrir à d'autres points de vue, à les discuter avec esprit critique. Les propositions faites par le candidat gagneraient en pertinence et le réalisme en s'appuyant sur les observations faites lors des stages dans les classes.

Enfin, dans un temps contraint, le jury attend des candidats des réponses précises et concises afin de pouvoir étendre le questionnement à tous les champs d'interrogation de l'épreuve.

Au travers de leur exposé et de l'entretien qui suit, les candidats doivent exprimer leur meilleur niveau de connaissance de la discipline EPS dans ses dimensions :

- Institutionnelles : textes réglementaires, socle, programmes
- Didactiques : objets d'enseignement, contenus d'apprentissage, progressivité des apprentissages
- Pédagogiques : formes d'organisation, dispositifs d'apprentissages retenus, différenciation, liens avec les autres disciplines, et avec la maîtrise de la langue en particulier
- Éducative : enjeux éducatifs, rôle dans la réussite scolaire, importance dans le développement de l'élève et dans la construction de sa culture physique et artistique.

De même une vision claire et précise des contenus de la discipline permet d'en envisager la complexité et la juste place dans le parcours de formation des élèves, en dépassant l'affirmation incantatoire des bienfaits de l'activité physique, le recours à la simple pratique d'activités peu didactisées ou encore la juxtaposition de séances à visée purement compensatoire.

Cette connaissance de l'EPS ne peut pas être dissociée de la maîtrise des éléments méthodologiques nécessaires à son enseignement.

Les candidats de bon niveau présentent, comme l'invite le sujet, une ou plusieurs situations au cours d'une séance leur permettant de faire une proposition de résolution du problème rencontré par les élèves.

Ayant conscience de l'impossibilité de résoudre durablement un problème sur une seule séance, ils réfléchissent à replacer leur séance au sein d'un module d'apprentissage (ou cycle d'activité). Ils témoignent ainsi d'une stratégie explicite d'enseignement.

Ils envisagent les conditions d'une pratique de l'EPS en toute sécurité, ils comprennent l'importance de l'appropriation par les élèves des notions de but, de critère de réussite, de manière de faire. Ils inscrivent leur proposition dans une démarche qui engage l'avant-séance et se poursuit après celle-ci au service des apprentissages en EPS et dans les autres disciplines.

Ils savent approcher les différentes dimensions de l'EPS, motrice avant tout mais également sociale et méthodologique, ce qui les conduit à exposer les connaissances, capacités et attitudes mobilisées par les tâches ou situations.

Leurs propositions sont situées avec cohérence dans un module d'enseignement (ou cycle d'apprentissage), qui est organisé en phases prenant en compte la progressivité et les étapes de construction des compétences, des habiletés et des rôles sociaux.

Leur proposition tient compte du niveau de développement de l'enfant. La démarche pédagogique adoptée intègre également le rôle du maître dans les apprentissages ; son rôle, ses types d'interventions et de régulations.

L'absence ou l'insuffisance de maîtrise de ces éléments de méthode conduit souvent les candidats à des incohérences dans leurs propositions : situations d'apprentissage ne répondant pas au problème posé, approche exclusivement centrée sur une dimension et négligeant totalement la globalité de l'engagement de l'élève, niveau de difficulté inadapté aux ressources des élèves. En l'absence de précisions quant à l'activité du maître, les propositions reposent souvent sur la magie de la tâche ou sur l'effet escompté du temps de pratique autorégulé.

Les candidats doivent prendre en compte le niveau de développement de l'enfant pour pouvoir différencier leurs propositions en fonction des ressources des élèves en ajustant les différents paramètres didactiques : critères de réussite, manières de faire des élèves, principes d'action pour réussir, organisation des rôles et des espaces, mise en place de règles de sécurité et de fonctionnement...

Cette prise en compte du niveau de développement de l'élève doit aussi se voir dans la structuration du module d'enseignement, qui ne peut être identique de la petite section de maternelle au cours moyen deuxième année.

A ce sujet, le jury note à nouveau la difficulté récurrente des candidats à appréhender les sujets relatifs au cycle 1 notamment au niveau de la connaissance des capacités motrices, cognitives, sociales et langagières des élèves de cet âge. Il recommande aux futurs candidats l'observation des élèves de maternelle dans le domaine « agir s'exprimer comprendre à travers les activités physiques » afin d'être capable de décrire l'activité des élèves de trois, quatre ou cinq ans et d'envisager les obstacles qu'ils rencontrent sur les plans moteurs, cognitifs, affectifs et sociaux dans les différentes activités.

L'interrogation du jury invite les candidats à établir des liens entre l'EPS et les autres disciplines ou domaines d'enseignement. Les meilleurs candidats les établissent dans la conception de leur réponse à la question en montrant ainsi une prise en compte de la globalité de l'élève et en recherchant les liens enrichissants chaque discipline ciblée. Ces liens

dépassent la subordination de l'EPS à d'autres disciplines et évitent également de considérer l'EPS comme l'Alpha et l'Omega des apprentissages scolaires. Ils appuient leurs propositions didactiques sur des références scientifiques maîtrisées, raisonnables et opérationnelles notamment dans le lien permanent et continu entre action, pensée et langages.

Le jury encourage vivement les candidats à se préparer pour les 3 cycles, à tous les niveaux de classe de la petite section de maternelle au CM2.

Il est rappelé que si les sujets présentent un contexte mentionnant une activité physique, le candidat reste libre de traiter le sujet en s'appuyant sur l'APSA de son choix.

Exemples de sujets proposés :

Exemple N°1

- Contexte d'enseignement
- o Cycle : 1
- o Niveau de classe : Petite Section (PS)
- Objectif d'acquisition : Coordonner ses gestes et ses déplacements avec ceux des autres, lors de rondes et jeux chantés.

Constat : Après plusieurs séances, certains élèves ne participent toujours pas aux jeux dansés que vous proposez. Après avoir identifié l'objectif du programme et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, permettant à ces élèves de participer aux côtés de leurs camarades.

Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage

Exemple N°2

- Contexte d'enseignement
- o Cycle : 2
- o Niveau de classe : Cours Préparatoire (CP)
- Attendu de fin de cycle : Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé.

Constat : Lors d'une séquence d'apprentissage en natation, vous constatez lors des premières séances que, sur les parcours aménagés, certains élèves n'immergent pas leur tête et contournent les obstacles. Après avoir identifié le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage que vous détaillerez, au sein d'une séance, leur permettant de s'immerger totalement en sécurité et de constater leurs progrès. Vous justifierez vos choix pédagogiques et didactiques. Vous situerez vos propositions au sein d'une séquence d'apprentissage.

Exemple 3

- Contexte d'enseignement
- o Cycle : 3
- o Niveau de classe : Cours moyen première année (CM1)

Attendu de fin de cycle : s'organiser tactiquement pour gagner le duel ou le match en identifiant les situations favorables de marque.

Constat: Lorsqu'ils sont en possession de la balle, certains élèvent avancent systématiquement vers la cible sans faire de passes à leurs partenaires provoquant ainsi la perte de balle de l'équipe.

Après avoir identifié le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, proposer une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Pour la seconde partie, projection dans le métier: deux situations professionnelles

Les candidats ont pris très à cœur le sujet.

Une réponse réaliste, prenant en compte les enjeux induits, permettant d'appréhender la capacité du candidat à se situer en fonctionnaire d'Etat, est attendue.

Suggérer aux candidats d'éviter : « j'ai toujours voulu être enseignant car j'ai eu une maitresse formidable au primaire. » Même si cela participe de la motivation de certains, cela renvoie un manque de maturité qui tend à desservir le candidat.

Capacité à élargir la réflexion, le bon sens ne suffit pas toujours, nécessité de connaître les droits et devoirs du professeur, voire quelques textes réglementaires.

-La plupart des candidats ont fait référence aux valeurs de la République et au principe de Laïcité. Les valeurs de la République sont connues mais les candidats ont du mal à citer la charte de la laïcité et à envisager son rôle et son utilisation.

-De manière générale, les candidats maîtrisent le discours à tenir mais certains ne paraissent pas toujours convaincus. Ils rencontrent parfois des difficultés à se positionner clairement vis à vis de ces textes institutionnels, des choix qu'ils pourraient opérer ou des aides à solliciter.

-Pour la plupart des candidats, les capacités d'analyse et de synthèse sont satisfaisantes. Toutefois, pour certains, les valeurs sont saupoudrées et non réfléchies dans une démarche d'incarnation.

-L'EMC est proposé systématiquement mais les candidats ne savent pas ce à quoi correspond cet enseignement : ni dans les démarches, ni dans les objectifs, ni dans les enjeux.

Connaissances sur le système éducatif, sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, enjeux...

Les outils à disposition (charte, référentiel...) n'apparaissent pas toujours spontanément.

Des confusions sont relevées entre ces différentes notions.

Capacité à inscrire l'enseignement du premier degré dans le continuum avec le second degré serait la bienvenue (liaison école-collège, réseau REP et REP +, connaissances du cycle 4...)

-Peu de références précises au référentiel métier, sans doute la partie la moins maîtrisée par une grande majorité des candidats.

-Les meilleurs candidats évoquent les projets d'école dans leurs propos ou après le questionnement du jury.

-Il s'agit avant tout d'apprécier le potentiel des candidats à mobiliser des ressources pertinentes, plutôt qu'à mémoriser des connaissances formelles.

Capacité à se situer comme futur agent du service public: éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel :

-La majorité des candidats se situe comme futur agent du service public d'éducation.

-Bien que les candidats se montrent engagés et motivés, certains font des propositions peu réalistes.

-Point incontournable., rédhibitoire lorsqu'il est mis en doute.

Capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative:

-Connaissances inégales selon les candidats.

-La notion d'équipe et de travail en lien avec le directeur est abordé par tous.

-Améliorer les connaissances pour dépasser le seul cercle proche de l'école.

-Les candidats ont plutôt une bonne perception pour se situer au sein d'une équipe pédagogique. Ils savent également la place qu'ils occupent dans l'enseignement et celle des parents (notion de coéducation).

Capacité à prendre en compte les besoins des élèves en fonction des cycles :

Une bonne connaissance des modalités de différenciation pédagogique, proposées aux élèves en fonction de besoins identifiés, constitue la base d'une pratique adaptée à la diversité des élèves.

Capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier

-Pas toujours le recul nécessaire mais cela peut s'expliquer par le manque d'expérience sur le terrain pour certains candidats.

-Pour les candidats qui ont déjà une expérience de l'enseignement dans un contexte particulier, Il est important que le candidat montre au jury qu'il est bien conscient que ce contexte peut différer dans une autre école et avec un public d'élèves différent.

-Des perceptions diverses mais des représentations plutôt justes y compris sur les heures de travail de préparation.

-La polyvalence du métier est souvent abordée lors de la présentation du candidat et qui fait souvent partie du critère de choix du métier

Epreuve LVE CRPE 2022

Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien)

Durée de préparation: 30 minutes. Durée de l'épreuve: 30 minutes. L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission.

Responsables de commission :

Pascal GRAND, IA-IPR

Anne LAIGLE, IA-IPR

Christine MINETTO, IA-IPR

Sandrine GALVEZ, IA-IPR

Maya LENTIN, IEN

Elisabeth LINET IEN

Coordinatrice : Corinne GIBERT

Exploitation de la première partie de l'épreuve.

Certains candidats se sont démarqués parce qu'ils avaient particulièrement bien préparé leur présentation et la présentation du document lors de cette première partie. Ils doivent s'éloigner des discours formatés et/ou appris par cœur pour proposer une présentation plus personnelle qui permettra au jury d'approfondir certains points lors de l'entretien prévu dans cette phase. Cette première partie est, donc, l'occasion d'expliquer sa relation à la langue, ses motivations, son goût pour certains aspects culturels, les voyages éventuels, l'expérience de l'enseignement de cette langue voire la projection du candidat dans l'enseignement de cette langue ; etc.

- Respecter impérativement l'équilibre entre les 3 parties.

- Certains candidats se sont présentés à l'épreuve facultative mais n'avaient pas les compétences linguistiques requises (niveau de maîtrise B2 attendu).

- Le jury a pu apprécier de très nombreuses prestations de grande qualité tant au niveau du degré de maîtrise linguistique que de l'exploitation didactique des documents.

- Importance de bien préparer cette épreuve facultative. Certains candidats sont venus sans préparation aucune.

- Faire le lien entre les différentes parties proposées dans le sujet.

- Pour la partie 2 en français : essayer d'élargir avec des prolongements, des rituels à mettre en œuvre en classe de langues...

Présenter une séance ou une séquence (textes officiels). Intérêt d'élargir à la séquence car la séance seule ne suffit pas toujours pour tenir les 10 minutes. Les documents proposés ne seraient qu'une partie de la séquence.

Conseil : élargir à d'autres ressources/ supports éventuels.

Conseils de lecture :

- Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)
- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Oser les langues vivantes à l'école
- Fréquentation d'EDUSCOL pour connaître le plan langues, le plan mercredi, les dispositifs EMILE ; etc.

FIN